



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 15 septembre 2022

Délibération n° 22C/06/06

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
8 septembre 2022		Présents : 54
Date de publication :	Statutaires : 77	Pouvoirs : 5
23 septembre 2022	En exercice : 77	Votants : 59

**Objet : Engagement d'un plan d'actions préventives des captages d'eau potable proposé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie**

L'an deux mil vingt-deux, le 15 septembre, à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Maignelay-Montigny, sous la présidence de Frans DESMEDT.

Etaient présents :

M. BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, M. BIZET Régis, MME BONNET Catherine, M. BOURGETEAU Pascal, MMES BOURGOIN Martine, BRUNET Laurette, , MM CONVERS Patrick, COULON Olivier, MME DA SILVA Isabelle, M. DE BEULE Olivier, MME DEAUCOURT Josette (suppléante de M. CARRE Christophe), MM DESMEDT Frans, DEWAELE Bernard, MMES DOLLEZ Colette, DOUA Madeline (suppléante de M. PAUCELLIER Hervé), MM DUBOUIL Bernard, DUCHESNE Robert (suppléant de M. CANDELLOT Bertrand), DUPONT Didier, MMES ERCOLANO Magali, FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FONTAINE Patrice, GESBERT Laurent, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, GUIGNANT Jean-Charles (suppléant de M. LEBRUN Alain), HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, MME LACOMBE Isabelle, MM LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEVRE François, LEFEVRE Jean-Charles, MME LEQUEN Astride, MM MATTE Xavier, MERLIN Bernard, MMES MOKRI Djamila, MORLIGHEM Monique, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PETIT Jean-Luc, POINSARD Cédric, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, M. WAFFELAERT Eric.

Soit conseillers, 54 formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de la séance.

Etaient excusés : M AUDEFROY Xavier (suppléant de M. GIGNON Christophe) et MME DELAMARRE Béatrice.

Etaient absents : MME BOULAS-DRETZ Sandrine, MM BOURGEOIS Jérôme, DENEUFBOURG Xavier, DOISY Hubert, MME DUPONT Stéphanie, MM FARCE Philippe, FOURNIER Alain, GIGNON Christophe, GREVIN Régis, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HAMOT Bertrand, MATRON Matthias, MICHEL Thierry, MOONEN Thierry, VAUCHELLE Patrick, MME VERMEULEN Christèle, M. WELLCAN Pierre.

Ont donné procuration :

M. BONNEMENT Julien (Léglantiers) à M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) ;  
MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;  
MME VERLEYE Eliane (Quinquempoix) à M. WAFFELAERT Eric (Brunvillers la Motte) ;  
MME WALLON Christine (Maignelay-Montigny) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) ;  
M. WARME Philippe (Montgérain) à M. DEWAELE Bernard (Coivrel) ;

Ont été élus secrétaires de séance : MME BOURGOIN Martine et M. PETIT Jean-Luc

En août 2021, l'Agence de l'Eau Seine Normandie nous a informé du rejet systématique de nos demandes de financements aux motifs que les anciens maîtres d'ouvrages n'avaient pas réalisé certaines actions conditionnant l'obtention de subvention d'investissement, dont :

- Mener à son terme la procédure de DUP pour le captage de Nourard le Franc,
- Engager les études Aires d'Alimentation de Captage (AAC) sur les captages prioritaires (Avrechy, La Neuville Roy, St Rémy en l'Eau, Wavignies et Moyenneville) au moment du dépôt du dossier,
- Lancer ou relancer les actions préventives pour les 2 captages prioritaires (Wavignies et St Just en Chaussée),
- Planifier les actions préventives pour les 4 captages prioritaires (Avrechy, La Neuville Roy, St Rémy en l'Eau, Wavignies et Moyenneville) au moment du dépôt du dossier de subvention.

Compte tenu des investissements importants et urgents que la communauté de communes doit réaliser pour assurer la distribution d'eau potable aux habitants des communes de Bulles et Wavignies, une discussion a été engagée avec l'AESN. A cette occasion, nous avons fait valoir que la communauté de communes n'étant en position de maître d'ouvrage que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ne pouvait être tenue comme responsable des décisions antérieures dans ce champ de compétence. Par ailleurs, certaines actions jugées prioritaires ont déjà été engagées, avec des délais objectifs de réalisation contraignants, pour la communauté de communes comme pour l'Agence.

Les représentants de l'Agence de l'Eau ont entendu nos arguments et accepté de déroger aux principes de conditionnalités, sous réserve de l'engagement par la communauté de communes d'un planning précis de réalisation des actions. Le non-respect de ce planning entraînerait la demande de reversement par l'Agence des subventions perçues pour la réalisation des travaux.

**Le Conseil,**

Vu les statuts en vigueur ;

Vu le planning d'actions sur les captages de la communauté de communes du Plateau Picard pour la période 2022 - 2024 ;

Vu les obligations réglementaires de la communauté de communes du Plateau Picard en matière de préservation de la ressource en eau ;

Considérant l'intérêt pour la communauté de communes du Plateau Picard de bénéficier du soutien financier de l'agence de l'eau pour la réalisation des travaux sur les réseaux d'eau potable ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le plan d'actions sur les captages de la communauté de communes du Plateau Picard proposé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, tel qu'annexé à la présente délibération,

**AUTORISE** le président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la validation de ce plan d'actions.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président

A circular stamp with the text "Communauté de Communes du Plateau Picard" around the perimeter and a small logo at the bottom. A handwritten signature in black ink is written across the stamp.

Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 23 septembre 2022